



Maison Familiale Rurale Guipry-Messac

4^{ème}/3^{ème} Orientation – 2nde NJPF
Bac Pro Aménagements Paysagers par Formation Initiale
Bac Pro Aménagements Paysagers par Apprentissage
Formations adultes



Bac pro aménagements paysagers Apprentissage ou scolaire (stagiaire)

UN VRAI DIPLÔME PROFESSIONNEL

Ce bac pro donne les compétences pour étudier et réaliser un chantier d'aménagements paysagers, qu'il s'agisse de travaux d'entretien des installations et des infrastructures, ou de création d'espaces verts, de jardins, y compris la conception de décors ou d'aménagements intérieurs.

A Guipry-Messac, sur 3 ou 2 ans :

- vous passerez 3 ans en entreprise et serez déjà un vrai professionnel avec une expérience valorisante
- vous bénéficierez d'une pédagogie originale basée sur l'alternance et le vécu en entreprise
- vous évoluerez dans un établissement de petite taille où l'équipe est à votre écoute

Objectifs

- Développer les compétences techniques de création et d'entretien des espaces verts
- Apprendre à gérer une équipe
- Piloter un projet de conception
- Obtenir la certification Aménagements Paysagers (en 1^{ère})
- Obtenir le Bac Pro Aménagement Paysagers (en Terminale)

Moyens

- Une pédagogie basée sur la réalisation de projets et la responsabilisation des élèves
- Des chantiers écoles à l'extérieur
- Des formateurs à l'écoute des élèves
- L'intervention de professionnels

Débouchés

- Ouvrier qualifié en espaces verts
- Chef d'équipe en entreprise paysagère
- Responsable jardinier en collectivités et parcs privés
- Conseiller vendeur en jardinerie

Formation apprentissage

- Une seconde en apprentissage : 16 en centre de formation
- Une première et une terminale : 36 semaines en centre de formation)
- Des modules d'enseignements généraux (français, monde contemporain, anglais, ...)
- Des modules d'enseignements professionnels et des travaux pratiques, des visites sur le terrain (entreprises, espaces naturels, parcs et jardins...)

Admission en seconde Après une classe de 3^{ème}, une seconde professionnelle, une seconde générale et technologique, ou une première générale et technologique Réorientation post-bac

Admission en première

Après une seconde professionnelle NJPF, une seconde générale et technologique, ou un CAP Aménagement Paysagers

Poursuites d'études

- BTS, Spécialisation constructions paysagères -Conception et dessins de jardins